



## TARIFS FORMATIONS 2024-2025

	INITIAL <i>Par année de formation</i>	ALTERNANCE <i>100% prise en charge par la structure d'accueil</i>	FRAIS ANNEXES
<u>B TSA 1 &amp; 2</u> GESTION ET PROTECTION DE LA NATURE	5 600 €	/	100 €
<u>BACHELOR 2</u> TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DROIT DE L'ENVIRONNEMENT	6 100 €	/	100 €
<u>BACHELOR 3</u> TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DROIT DE L'ENVIRONNEMENT		/	100 €
<u>BACHELOR 3</u> COMMERCE ET MARKETING DURABLES	6 600 €	8 150 €	100 €*
<u>BACHELOR 3</u> QUALITÉ SANTÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT			
<u>BACHELOR 3</u> ÉCOLOGIE, BIODIVERSITÉ ET GESTION DES ESPACES NATURELS		/	100 €
<u>MASTÈRE 1 &amp; 2</u> MANAGEMENT SANTÉ SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT	8 600 €	9 000 €	100 €*
<u>MASTÈRE 1 &amp; 2</u> MANAGEMENT, INGÉNIERIE ET DROIT DE L'ENVIRONNEMENT			
<u>MASTÈRE 1 &amp; 2</u> ENTREPRENEURIAT, INNOVATION SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE			
<u>MASTÈRE 2</u> LUXE DURABLE ET RSE			
<u>MASTÈRE 2</u> BIODIVERSITÉ ET GÉNIE ÉCOLOGIQUE	8 600 €	10 100 €	100 €*
<u>MASTÈRE 2</u> TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET RSE			
<u>MASTÈRE 2</u> BÂTIMENT DURABLE ET PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE			
<u>MASTÈRE 2</u> NUMÉRIQUE RESPONSABLE ET RSE			
<u>MASTÈRE 2</u> FINANCE DURABLE	10 500 €	12 500 €	100 €*

\*Ces frais ne s'appliquent pas dans le cadre de l'alternance (apprentissage & contrats de professionnalisation)





## TARIFS FORMATIONS 2024-2025

	INITIAL <i>Par année de formation</i>	ACCOMPAGNEMENT DEMANDE DE FINANCEMENT
<u>EXECUTIVE MASTÈRE</u> MANAGEMENT, INGÉNIERIE ET DROIT DE L'ENVIRONNEMENT Rythme : Blended Learning	12 500 €	300 €
<u>EXECUTIVE MASTÈRE</u> MANAGEMENT, INGÉNIERIE ET DROIT DE L'ENVIRONNEMENT Rythme : 100% online	6 900 €	300 €
OPTIONS : <u>FACE À FACE PÉDAGOGIQUE AVEC UN INTERVENANT DE L'ISE</u> Forfait de 5 heures	800 €	/
<u>COACHING PROFESSIONNEL</u> Forfait de 5 heures	750 €	/
<u>COURS D'ANGLAIS</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Discussion libre en groupe avec un(e) intervenant(e) : 1h15</li> <li>• Séance individuelle : Anglais RSE : 1h30</li> <li>• Forfait 10 heures : Anglais RSE</li> </ul>	50 € 150 € 855 €	/
<u>FORMATIONS COURTES CERTIFIANTES</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ RSE</li> <li>• GÉRER UNE ICPE</li> <li>• RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX</li> <li>• PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ VIA LA SÉQUENCE ERC</li> <li>• PILOTER UNE ORGANISATION PAR LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT</li> <li>• MANAGER UNE ÉQUIPE DE PROJET DURABLE</li> </ul>	1 590 €	/





## INFORMATIONS TARIFAIRES

Les tarifs indiqués sont des **tarifs annuels**. Pour une inscription en **initial**, un acompte de **1000 euros** sera demandé afin de réserver une place dans la formation souhaitée. Cette somme est à **déduire du montant total annoncé**.

Pour toutes les formations, en cas de financement par l'apprenant, le **tarif de formation est dégressif suivant la modalité de règlement (1x, 4x ou 10x)**.

Par exemple :

- Pour le BTSA Gestion et Protection de la Nature, le coût de l'année est fixé à 5 600€ en cas de règlement en 1x en début de formation, 5 700€ en cas de règlement en 4x (entre septembre et décembre) et 5 800€ en cas de règlement en 10x (entre septembre et juin). Il convient de se référer aux conditions générales de ventes de l'Institut Supérieur de l'Environnement.
- Pour le Mastère en Management, Ingénierie et Droit de l'Environnement, le coût de l'année est fixé à 8 600€ en cas de règlement en 1x en début de formation, 8 700€ en cas de règlement en 4x (entre septembre et décembre) et 8 800€ en cas de règlement en 10x (entre septembre et juin).

Dans le cadre de **l'alternance** (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation), les frais de scolarité sont pris en charge par un financeur

Pour les **étudiants hors UE**, des conditions particulières s'appliquent.

Les **frais annexes** couvrent les frais administratifs et la participation à la vie de l'école. Pour les étudiants des cycles initiaux, il faut prévoir un budget d'environ 30€ par an pour une participation aux frais de déplacement dans le cadre des sorties sur le terrain.

Tous les étudiants doivent être équipés d'un ordinateur portable équipé d'une licence 365 Personnel.

En cas de **redoublement**, les frais de scolarité sont fixés à 70% du montant des frais de scolarité réglés par l'étudiant l'année précédente.

## INFORMATIONS TARIFAIRES

Les **stages**, obligatoires tous les ans, peuvent être sujets à une gratification sous certaines conditions. **L'alternance** permet **d'être rémunéré et de bénéficier d'une prise en charge des frais** de scolarité par un financeur.

l'ISE **prend en charge les frais de scolarité de deux étudiants**, et ce **par campus**, qui intégreront le BTSA GPN (BTSA 1 & 2). D'autres aides au financement existent. Les informations sont disponibles sur demande.

Des **prêts bancaires** à des conditions spéciales sont accessibles via nos partenaires bancaires.